



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

logiciels

Question écrite n° 37941

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les risques de retard dans le versement des allocations devant être servies par les caisses d'allocations familiales au début du mois de janvier 2000, risques consécutifs au bogue informatique dit de l'an 2000. Des précautions importantes ont certes été prises pour garantir le bon fonctionnement des programmes informatiques utilisés par les CAF. Toutefois, il n'existe en cette matière aucune certitude absolue et il serait dangereux de faire courir aux allocataires le risque d'un paiement retardé, particulièrement pour la branche famille. Il lui demande, en conséquence, s'il est possible de prévoir des dispositions et notamment d'autoriser un paiement anticipé fin décembre, afin de ne pas risquer de pénaliser les allocataires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37941

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1999, page 6779